

critiquent l'action du gouvernement dans le paiement des deniers publics.

Ce département a été établi ici en 1878. Il n'existe pas auparavant dans le pays. On ne saurait se plaindre du manque d'économie. Je crois qu'il n'y a pas actuellement de pension de retraite dans ce bureau. Je ne sais pas pourquoi le ministre des Finances a agi comme il l'a fait au sujet du département de l'Auditeur général. Croit-il que l'on y fait trop ou trop peu de besogne; que les commis de ce département sont trop ou trop peu taxés? Il est impossible, je pense, de parcourir le rapport de l'Auditeur et de remarquer les articles qui y sont consignés, en se rappelant le fait que tous ces articles sont tirés des articles originaux—rien n'est copié d'un livre ou rapport de quelque département—il est impossible, dis-je, d'étudier ces faits sans constater qu'il se fait un travail considérable dans ce département.

Or, il me semble qu'il est de notre devoir de porter quelque attention à la requête que l'Auditeur général soumet à la Chambre. Cette requête n'aurait jamais été présentée, j'en suis certain, si l'on eut pu espérer que le gouvernement traiterait ce département de la même manière que les autres, qu'on y accorderait la même attention qu'aux autres.

M. l'Orateur, la Chambre n'a qu'à étudier les faits que j'ai mentionnés, le nombre de chefs de bureau, de premiers commis, leur proportion comparativement au nombre des commis dans les autres départements du service civil, pour voir que c'est un département en défaveur auprès de l'administration. Il est impossible de considérer la moyenne des salaires des commis de ce département et de la comparer à la moyenne des salaires des commis dans le département de la Justice, dans le département du Revenu de l'intérieur, dans le bureau géologique, dans le département des Finances, pour comprendre qu'il est en défaveur auprès du gouvernement. Si le gouvernement avait quelque plainte à faire, que ne les faisait-il franchement; mais il ne fait rien de la sorte. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour établir une comparaison entre les divers départements du gouvernement. Mais si l'on compare les divers traitements payés dans tous les ministères pris ensemble, on constatera que la moyenne de ces traitements est beaucoup plus considérable que la moyenne des traitements que reçoivent les employés de la branche d'audition. Il ne devrait pas être ainsi, pour les raisons que j'ai mentionnées, car il faut en général que ceux qui ont les qualités requises pour entrer dans cette branche du service public aient plus de capacités qu'il n'en faut chez la moyenne des employés du service civil. Il y a dans le service public des divisions spéciales où le degré moyen de capacités est plus élevé que dans d'autres. Je les ai déjà mentionnées—le ministère de la Justice, le ministère du Revenu de l'Intérieur, la division d'assurance du ministère des Finances, le département de la Commission géologique, et le département de l'Auditeur général; et j'ai démontré à cette Chambre que le département de l'Auditeur général, comparé aux autres, donne à chacun de ses commis un traitement moyen de \$1,070, tandis que dans les autres départements la moyenne est de \$1,570, soit une différence de \$500 entre les deux moyennes. Y a-t-il un homme sensé qui puisse dire que cela est un simple hasard, qu'un département aussi important a été traité avec justice par le gouvernement? Je dis, M. l'Orateur,

qu'il ne saurait y avoir deux opinions sur ce point. Je n'abuserai pas davantage de l'indulgence de la Chambre. Je signale à l'attention de la Chambre la besogne du département de l'Auditeur général, le nombre des commis qui y sont employés, et le fait qu'ils ont, en général à travailler plus longtemps que les commis de presque n'importe quel autre département, à prendre toute l'année, et qu'ils ont droit à des égards que n'aurait pas eus le ministre qui devait, d'après la loi, administrer ce département sous la surveillance de la Chambre.

M. FOSTER: Je vais essayer, M. l'Orateur, de ne pas retenir la Chambre aussi longtemps que l'a fait mon honorable ami en traitant cette question; je vais abrégier un peu, du moins, en m'abstenant d'entrer dans la longue dissertation historique dont il a gratifié la Chambre comme prélude de la discussion de ce sujet. Je n'ai rien à dire, soit pour critiquer, soit pour approuver cette historique; je dirai volontiers qu'il est exact et qu'il formera une page très précieuse des archives de cette Chambre. Cependant, je crois que cette question est relativement simple. Nous examinons la pétition et les allégations qu'elle contient, et pendant que l'honorable député parlait, j'ai constaté que nous devons, selon lui, discuter certaines allégations que ne renferme pas la pétition. Il a basé ses conclusions et ses accusations sur certains renseignements privés qu'il possède. Mon honorable ami était tellement bourré de renseignements qu'il en avait oublié la source. Il a commencé par dire que la pétition dévoilait certaines choses. Il a dit, par exemple, que la pétition dévoilait que des communications avaient été adressées par l'Auditeur général au ministre des Finances, et que ces communications avaient été traitées sans égards, qu'on n'avait pas daigné y répondre.

J'ai lu très attentivement la pétition et je n'y ai pu trouver aucune allégation de ce genre. J'imagine donc que l'honorable député a été tellement bourré de renseignements qu'il a oublié la teneur du dossier et il base ses accusations sur des renseignements qui n'ont pas été mis devant la Chambre; ces renseignements sont peut-être en sa possession, mais il ne sont pas connus des autres membres de cette Chambre. Je dirai d'abord que l'honorable député a essayé de faire de cette question une question de parti. Comme je m'y attendais, et que ses accusations touchant le département de l'Auditeur général, pour ce qui est des faits et pour ce qui me concerne, sont un effet de son imagination et ne repose sur rien.

L'honorable député a terminé sa longue dissertation en déclarant qu'aucun homme sensé ne pouvait arriver à d'autres conclusions que celle qu'on était déterminé à traiter le département de l'Auditeur général injustement, en comparaison des autres départements, comme le démontreraient les faits révélés dans le présent cas. Je dirai en toute sincérité à l'honorable député que, pour ce qui regarde le ministère des Finances, je ne crois pas qu'il y ait un seul ministre ni un seul membre de cette Chambre qui approuve plus que moi aujourd'hui le travail et l'objet de l'Auditeur général. J'oppose à l'accusation de mon honorable ami cette explication que je donne à la Chambre en toute franchise, et qui, cela va sans dire, est exacte. Si l'on dit que le département de l'Auditeur général a été traité injustement, comme l'affirme l'honorable député, il faut qu'on arrive à cette conclusion par